

Laval, le 28 octobre 2014

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute
640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des
villes de Laval et de Bois-des-Filion

Madame,

Nous avons pris connaissance de la demande DQ11 du 14 octobre 2014
relative au dépôt des documents suivants:

- TECSULT, DESSAU (2009). Étude d'opportunité- Corridor de l'autoroute 19 – route 335 entre les autoroutes 440 et 640, Étude des besoins, Tecsalt, Dessau, Montréal, QC, CA, Juin 2009, 108 pages et annexes.
- TECSULT, DESSAU (2009). Étude d'opportunité- Corridor de l'autoroute 19 – route 335 entre les autoroutes 440 et 640, Étude des solutions, Tecsalt, Dessau, Montréal, QC, CA, Juin 2009, 83 pages et annexes.

Nous ne pouvons donner suite à votre demande puisque ces études sont constituées, en substance, de renseignements financiers, techniques et scientifiques appartenant au ministère des Transports du Québec ainsi que d'analyses, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans et utilisés dans le cadre d'un processus décisionnel en cours conformément aux articles 14, 22, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1).

.../2

De plus, certains renseignements contenus dans les études relèvent de la compétence d'autres organismes publics et ne peuvent être communiqués sans le consentement de ces derniers conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de Laval-Mille-Îles,



Odile Béland, M.B.A.

OB/MT

c. c. M. Maroun Shaneen, directeur des projets routiers stratégiques